

Bill n° 140, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone".—M. *Maybank*.

Bill n° 141, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman".—M. *Maybank*.

Bill n° 142, intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw".—M. *Maybank*.

Bill n° 143, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet".—M. *Maybank*.

Bill n° 144, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer".—M. *Maybank*.

Bill n° 145, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick".—M. *Maybank*.

Bill n° 146, intitulé: "Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust".—M. *Maybank*.

Bill n° 147, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson".—M. *Maybank*.

Bill n° 148, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page".—M. *Maybank*.

Bill n° 149, intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Beaver".—M. *Maybank*.

Bill n° 150, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd".—M. *Maybank*.

Bill n° 151, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko".—M. *Maybank*.

Bill n° 152, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy".—M. *Maybank*.

Bill n° 153, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie".—M. *Maybank*.

## QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

### BIENS DE GUERRE—DEBERT (N.-É.)—BOIS DE CONSTRUCTION

M. BROOKS:

1. Le bois de construction récupéré au camp de Debert, en Nouvelle-Ecosse, est-il actuellement vendu par l'entremise de la Corporation des biens de guerre?

2. Sinon, qui en fait la vente?

3. Les anciens combattants jouissent-ils de la priorité d'achat?

4. Quelle quantité de bois de construction a-t-on récupérée?

5. Quelle quantité de bois de construction a été vendue à d'anciens combattants et à quel prix?

6. Quelle quantité de bois de construction a été vendue à d'autres que des ex-militaires?

7. Vend-on de ce bois de construction en dehors de la province de la Nouvelle-Ecosse?

M. McILRAITH:

1. Oui.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Oui. On accorde la priorité aux anciens combattants que désigne la Société centrale d'hypothèque et de logement.

4. Le 14 février 1947: 6,194,762 pieds, mesure de planche.

5. Le 25 mars 1947, on avait vendu aux anciens combattants 1,686,702 pieds de bois, mesure de planche, représentant une valeur de \$68,068.38. De cette quantité, la Corporation des biens de guerre en a vendu 461,832 pieds, mesures de planche, aux prix de \$16,846.22, directement aux anciens combattants désignés par la Société centrale d'hypothèque et de logement; elle en a plus tard vendu 1,224,870 pieds, mesure de planche, à raison de \$44,541.01, à la Dwelling Electrical and Construction Supplies, organisme officiellement chargé par la Société centrale d'hypothèque et de logement et de revendre ce bois aux anciens combattants. Le montant cité plus haut représente le prix auquel la Corporation des biens de guerre a vendu ce bois à la Dwelling Electrical and Construction Supplies; cette dernière l'a ensuite revendu à un prix majoré de 15 p. 100 afin de faire ses frais. Par conséquent, le prix véritable auquel on a vendu ce bois aux anciens combattants, y compris la majoration de 15 p. 100, est de \$51,222.16.

6. On en a vendu 2 millions de pieds, mesure de planche, à la Wartime Housing Limited, qui s'en est servi pour la construction de logements destinés aux anciens combattants.

7. Oui. Les 2 millions de pieds achetés par la Wartime Housing Limited ont été expédiés dans la province de Québec.

### ROYALE GENDARMERIE—ENQUÊTE SUR LES CANADIENS D'ORIGINE ALLEMANDE

M. STEWART (Winnipeg-Nord):

1. La Royale Gendarmerie à cheval du Canada a-t-elle fait une enquête, à travers le pays, sur les Canadiens d'origine allemande, après la chute de l'Allemagne?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de citoyens ont été l'objet de cette enquête?

3. En est-on venu à des conclusions générales? Dans le cas de l'affirmative, sur quoi se fondaient ces conclusions?

4. Combien a-t-on employé de personnes à cette enquête?

5. Combien de temps a duré cette enquête?

Le très hon. M. ILSLEY:

1. A l'époque de la chute de l'Allemagne une enquête était en cours sur certaines personnes d'origine allemande.

2. Les chiffres ne sont pas disponibles.

3. Non.

4. Les renseignements ne sont pas disponibles.

5. Environ un mois.